

## MUNICIPALITÉ DE SCOTT

### AVIS PUBLIC

**AVIS EST DONNÉ par le soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance régulière du conseil, soit le lundi 6 novembre 2023 à 19 :30 hres, au 1, 8<sup>ème</sup> Rue.**

#### **Demande de dérogation mineure, 248, route du Président-Kennedy**

Demande de dérogation mineure afin d'autoriser une clôture plus haute que ce qui est permis dans le règlement de zonage 198-2007 soit, une hauteur de 3.5 mètres;

Selon le règlement 198-2007, article 13.4 a), alinéa 1, à l'intérieur des zones résidentielles et de villégiature une clôture doit être de 1,2 mètre de hauteur dans la cour avant jusqu'à l'alignement avec la façade du bâtiment et de 2 mètres de hauteur dans les cours latérales et arrière;

**DONNÉ à Scott, ce 18 octobre 2023**



Michel Lefebvre, directeur général

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 octobre 2023



**Michel Lefebvre**  
Directeur général et  
greffier-trésorier